

PLAN CANICULE 2014 VILLE DE MARANS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF PAR UN TIERS

prévu à l'article l. 121-6-1du code de l'action sociale et des familles (*)

RUBRIQUE 1 (1)								
Je soussigné(e)								
NOM : PRÉNOMS :								
TÉLÉPHONE :								
agissant en qualité de (2)								
représentant légal								
service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domicile								
médecin traitant								
autre:(préciser)								
Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchemer du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnel climatiques ou autres de								
NOM :								
en qualité de personne âgée de 65 ans et plus (2)								
en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail								
en qualité de personne handicapée (2)								
RUBRIQUE 2 (3)								
M. / Mme / Mlle bénéficie de l'intervention (2)								
d'un service d'aide à domicile intitulé du service :								

⁽¹⁾ Les réponses à cette rubrique permettant l'identification à enregistrer sont obligatoires

⁽²⁾ Cocher la case correspondant à la situation décrite

⁽³⁾ Les réponses à cette rubrique sont facultatives

	int	itulé du s				a domicile						
	int		ervice:									
] d'	aucun se	rvice à dom	icile								
RUBRIQU	JE 3 ⁽³)										
NC) M / F	Prénoms : E / téléph	one :			n cas d'urgen						
J'atteste demanc		l'honneu	r l'exactitud	le de	S	informations	commun	iquées	dans	la	présen	te
							Fait à	Marans	s, le		/20	14
							S	Signatur	e			

DISPOSITIONS RELATIVES A LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraı̂nera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- 2 Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- 3 En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.

CETTE DEMANDE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À

Recensement canicule - Mairie de Marans Place Cognacq - 17230 MARANS

- . ou déposé:
 - Au poste de Police Municipale Place Cognacq 17230 MARANS
 - A l'accueil du Pôle Médico Social Avenue du Général de Gaulle 17230 MARANS
 - A l'accueil de la Mairie Place Cognacq 17230 MARANS

(*) Document	réalisé _l	par la	cellule	d'appui	de la	DGAS